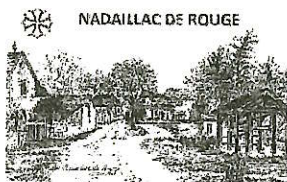


RF
Sous-Préfecture de GOURDON (LOT)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 17/04/2023
046-214602096-20230414-DE_2023_013-DE



République française

Département du Lot

COMMUNE DE NADAILLAC DE ROUGE

Séance du 14 avril 2023 18 heures 30

Membres en exercice :

11

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis CHASTRUSSE

Date de la convocation: 27/03/2023

Présents : 11

Votants: 11

Présents : Francis CHASTRUSSE, Didier LAJUGIE, Jean-Jacques LAJUGIE, Nathalie LEYDIS, Stéphane PRUNIERE, Christine BOSREDON, Agnes EHRENFELD, Florence LAFAGE, Agnes LEBRUN REDOULOUX, Tatiana MIERMON, Jean-Marc PARJADIS

Représentés: Agnes EHRENFELD pouvoir à Francis CHASTRUSSE

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Tatiana MIERMON

Objet: Vote des Taux des taxes directes locales 2023. - DE_2023_013

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023 établi par les services fiscaux ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés décide de voter les taux suivants :

Taxes	Bases d'imposition prévisionnelles 2022	Taux votés 2022	Produit fiscal attendu
Taxe foncière (bâti)	206 900	39.38%	81 477
Taxe foncière (non bâti)	5 500	258%	14 190
Taxe habitation	139 952	10.17 %	14 233
		Total	109 900

109 900 (produit attendus) – 29 894 (contribution coefficient correcteur) = 80 006

Montant Total Prévisionnel 2023 au titre de la fiscalité directe locale 80 006

Acte Rendu Exécutaire
après Depot en Préfecture
le 17/04/2023
et publié le 17/04/2023
de Maire, Francis CHASTRUSSE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme à l'original
Le Maire,

Francis CHASTRUSSE

